

A vérifier à l'audition

**59ème session ordinaire de l'Assemblée générale
des Nations Unies**

Troisième Commission

Points 41 et 103 intitulés :

- Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
- *Promotion et protection des droits de l'enfant.*

Intervention de **S.E.M. Cheick Sidi Diarra**,
Ambassadeur, Représentant permanent du Mali
auprès des Nations Unies

New York, le 21 octobre 2003

Monsieur le Président,

C'est ainsi qu'au plan national, le Mali a élaboré un document intitulé "*Politiques et Plans d'action pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille*" qui vise à consolider les acquis du Plan d'action 1992-2000 dans le domaine de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et à établir une synergie avec les plans d'actions, programmes décennaux sectoriels existants et le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

De même, mon pays a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que tous les protocoles facultatifs et autres traités relatifs aux droits de l'enfant.

Des mesures ont également été prises en vue de l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions desdits instruments.

Aussi, le Mali a élaboré et mis en oeuvre un plan d'action conjoint gouvernement-société civile pour le suivi du mouvement mondial en faveur des enfants.

Les actions en cours portent sur :

- la vulgarisation des droits de l'enfant pour une meilleure sensibilisation des populations ;
- la promotion d'activités d'insertion des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection ;
- la lutte contre la mendicité des enfants ;
- la lutte contre le trafic transfrontalier des enfants ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet spécifique destiné aux adolescentes.

Au plan régional, le Mali a signé avec la Côte d'Ivoire, en septembre 2000 à Bouaké un Accord de coopération en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants. En juin 2004, un accord similaire a été également signé avec le Burkina Faso. Les négociations sont avancées avec le Sénégal et la Guinée (Conakry) sur la même problématique.

Monsieur le Président,

Malgré l'existence de ces différents mécanismes, force est de constater une remise en cause de l'autorité parentale, due à l'effritement du système d'éducation traditionnelle du fait de la désagrégation de la "grande de faeuille" et de l'effondrement général du pouvoir d'achat des parents.

Monsieur le Président,

Au regard de tous ces acquis et des réalités nationales, ma délégation fonde beaucoup d'espoir sur le Programme de coopération entre la République du Mali et l'UNICEF pour la période 2003-2007; car sa mise en oeuvre effective permettra d'une part, de consolider les acquis des programmes antérieurs et, d'autre part, d'améliorer les indicateurs nationaux en matière de promotion et de protection de l'enfant et de la mère.

L'occasion me paraît donc opportune de saluer le partenariat fécond et exemplaire entre le Mali et les organismes du système des Nations Unies, plus particulièrement celui de l'UNICEF.

Le Mali, qui a élaboré un Plan d'action de lutte contre le trafic des enfants, a signé avec la Côte d'Ivoire une convention bilatérale en matière de lutte contre le trafic des enfants, ce qui est le premier du genre en Afrique.

Monsieur le Président,

L'Organisation des Nations Unies a été créée **pour préserver les générations futures du fléau de la guerre**. Le triste spectacle des enfants soldats, qui nous éloigne de cet objectif, plaide en faveur de l'élaboration d'un dispositif normatif international plus contraignant, visant à mettre fin à l'enrollement et à l'utilisation des enfants comme instruments ou victimes de conflits.

Le Réseau de la Sécurité Humaine, dont le Mali assure la présidence pour cette année, a fait de la question des enfants dans les conflits armés la première des priorités de son plan de travail à moyen terme 2003-2005, adopté à Graz en Autriche, le 10 mai 2003. Il prévoit en l'occurrence de mettre à profit les mécanismes existants au niveau international, régional et au niveau de la société civile pour promouvoir une campagne de sensibilisation contre l'utilisation des enfants dans les conflits armés. Ce qui suppose le renforcement de la surveillance, la mise en place d'une force d'alarme, l'adoption de mesures repressives des violations des droits de l'enfant.

Le Réseau ambitionne également de contribuer à la diffusion des normes relatives aux droits de l'enfant et aux conflits armés ainsi qu'à la promotion de la ratification du Protocole facultatif sur la participation des enfants dans les conflits armés.

Pour conclure, ma délégation voudrait souligner qu'ensemble, nous pouvons et devons faire du monde **un monde digne des enfants**, un monde débarrassé du fléau de la pauvreté, de la guerre, de la pandémie du VIH/sida, conformément du reste à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et à la Convention sur les droits de l'enfant.

Le Mali réaffirme ici son engagement à oeuvrer pour le bien-être des enfants.

Je vous remercie.